

**Procès-Verbal**  
**Réunion du CSE d’Etablissement IFAC**  
**Du 14 Septembre 2021**

**Etaient Présent(e)s :**

**Présidence :**

**Didier SINTES**, Directeur des Ressources Humaines  
**Caroline GRUET**, Responsable Ressources Humaines

**Élu(e)s titulaires :**

Stéphanie	KAUS	SNAPAC-CFDT	2ème collège	Grenoble (matin)
Natacha	PIETRZAK	CFDT	1er collège	Cambrai (ap midi)
Assa	SOUMARE	SNAPAC-CFDT	2eme collège	Paris
Nathalie	MADEIRA CAIADO	USPAOC-CGT	1 <sup>er</sup> collège	Sartrouville
Anthony	LESAGE	USPAOC-CGT	1er collège	Sartrouville
Mohamed	FAKHRI	SNAPAC-CFDT (DS)	2ème collège	Sartrouville
Sandrine	MEUNIER	SNAPAC-CFDT	2ème collège	Sartrouville
Christine	LORET	SNAPAC-CFDT	1er collège	Sartrouville
Louis	VINCENT	SNAPAC-CFDT	1er collège	Sartrouville
Sylvain	LANDAU	SNAPAC-CFDT	3eme collège	Sartrouville
Valentin	DUGELAY	SNAPAC-CFDT	2ème collège	Grenoble (ap-midi)

**Délégués syndicaux de UES**

- **Mohamed FAKHRI**, SNAPAC-CFDT
- **Nathalie MADEIRA**, USPAOC-CGT
- **Laurent BARTOS**, SYNAFOR-CFDT

**Invités :**

**Sylvie MARTELLI** ancienne secrétaire du CSE Ifac Provence  
**Arnaud CUCHEVAL** ancien Trésorier du CSE Ifac Provence (Excusé)

**Sont excusé(e)s les absent(e)s suivant(e) :**

**Élu(e)s titulaires :**

Yann	BONNICHON	USPAOC-CGT	1er collège	Sartrouville
Marielle	PARTAIX	SNAPAC-CFDT	2eme collège	Grenoble
Murielle	PICAZO	SNAPAC-CFDT	1er collège	Marseille
Abdelmajid	BENAMAR	USPAOC-CGT	1er collège	Bussy
Cedrick	FIMIEZ	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Yassine	EL AAFIF	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Imene	ZEBAIR	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Coralie	ANTON	Tous Ens.	2ème collège	Aulnay
Mickaël	FLAMENT	SNAPAC-CFDT	1er collège	Sartrouville
Marietou	DIALLO	Tous Ens.	1er collège	Aulnay
Elie	HERBEMONT	SUD	1er collège	Nîmes
Yannick	PIERRIER	Tous Ens.	1er collège	Le Raincy
Angelique	PREVOT	SUD	1er collège	Nîmes

CSE ifac  
ORDRE DU JOUR DU 14 SEPTEMBRE 2021

**POINT 1 : Validation des PV**

a) **Validation PV du 18 mai, 17 juin et 06 juillet 2021**

⇒ Les PV du 18/05 ; 17/06 et 06/07/2021 sont validés à l'unanimité

b) **Invitation : Arnaud Cucheval le trésorier du CSE de l'ifac Provence**

⇒ Arnaud Cucheval est excusé

**POINT 2 : Consultations du CSE relatives à SSCT CSE ifac**

a) **Suivis des dossiers inaptitudes**

██████████ – Ex-collaborateur Ifac Provence qui a réintégré Ifac en mars 2021, ancien élu suppléant CFDT d'Ifac Provence. Agent d'entretien et de service à la MPT Chave jusqu'au 7 juin 2018, puis assurait l'entretien et le service de restauration MPT CS Tivoli Camas. Salarié en arrêt de maladie depuis le 23/11/2020, le 20/05/2021 la médecine du travail a déclaré le salarié inapte à la reprise de travail l'état de santé du salarié faisant obstacle à tout reclassement dans un emploi.

Sylvie MARTELLI en connaissance du dossier (ancienne élue CSE Ifac Provence), confirme que le salarié souhaiterait être désengagé de toute obligation contractuelle avec l'IFAC.

⇒ Le CSE Ifac émet un avis favorable à la poursuite de la procédure de rupture de contrat de travail à l'unanimité

**Les dossiers suivants seront étudiés par le CSE dès réception des documents, un avis sera donné lors de la prochaine réunion :**

██████████ – Coordinateur pédagogique à Bussy Saint Georges qui a réintégré l'Ifac le 01/03/2018, il a été en maladie du 07/05/2019 au 26/08/2021. A la suite de deux visites auprès de la médecine du travail (26/08/2021 et 06/09/2021), le salarié a été déclaré inapte à la reprise de travail sans reclassement possible au sein de l'entreprise.

██████████ – Responsable adjointe d'équipement à Bussy Saint Georges a intégré l'Ifac le 01/03/2018 à la suite de la perte du marché par TELLIGO, en arrêt maladie depuis le 03/08/2020. Elle a été déclarée inapte à la reprise de travail le 31/08/2021 avec recherche e reclassement, prochaine visite le 09/09/2021.

██████████ – Hôtesse d'accueil sur le centre social des tilleuls au Blanc-Mesnil jusqu'au 30/06/2021, en arrêt maladie du 09/01/2019 au 27/08/2021. L'ifac ayant perdu le marché du Blanc Mesnil le 30/06/2021 un reclassement a été fait. La salariée a été déclaré inapte par la médecine du travail le 26/08/2021 sans reclassement possible au sein de l'entreprise et du groupe IFAC avec possibilité de formation compatible.

██████████ – Technicien administratif à Ifac Thonon, en arrêt maladie depuis le 04/12/2019, le 03/09/2021 la salariée a été déclarée inapte à la reprise du travail l'état de santé de la salariée faisant obstacle à tout reclassement dans un emploi.

**b) Point sur la situation de nos collaborateurs à A J Cavallon, violence urbaine**

**Didier SINTES** informe l'instance sur la situation vécue cet été par nos collaborateurs du centre social de Cavallon. Le centre social situé à l'entrée du quartier Dr Ayme a été le théâtre de batailles rangées entre bandes qui se disputent le contrôle du trafic de drogue à la suite du décès du caïd local, une guerre de succession s'est engagée à base de tirs de kalachnikov.

Les successions de fusillades ont contraint le Responsable d'Etablissement de prendre la décision de fermer ponctuellement le centre social afin de sécuriser les usagers et les salariés.

La situation semble s'être calmée, mais le Président tient à alerter le CSE Ifac sur la situation tendue et le climat d'anxiété que subissent nos collaborateurs.

Les collaborateurs ont été mis en contact avec les cellules psychologiques mises en place par la mutuelle et la prévoyance.

**Mohamed FAKRI** qui a eu contact avec un collaborateur de Cavallon informe l'instance que tous les collaborateurs du site sont installés de manière provisoire dans un autre local de la ville, et qu'ils ne souhaitent pas pour le moment réintégrer leur structure tant que le climat ne se sera apaisé durablement, la situation a été très difficile pour l'ensemble des salariés.

**c) Point sur La covid-19 « les masques et le protocole en vigueur »**

La situation sanitaire semble se stabilisée, les protocoles restent en vigueur. L'employeur fait le tour des délégations régionales afin de collecter les besoins éventuels qu'il y aurait en dotation complémentaire (masques, gel...).

La vaccination n'est pas obligatoire pour la majorité de nos collaborateurs, en revanche le « pass sanitaire » est requis pour toutes activités extérieures dans des centres sportifs, culturels etc...

**Christine LORET** informe le Président que la dotation du 3eme masque pour l'été n'a pas été respectée seuls deux masques ont été distribués, pour septembre le nombre de masque a bien été respecté, inconvénient les derniers masques distribués sont de mauvaises qualité (trop épais, trop grand, fragile...)=> la plupart des collaborateurs du terrain n'utilisent pas les masques tissus fournis par l'employeurs et préfèrent s'équiper à leurs frais de masques jetables.

**Stéphanie KAUSS** confirme et ajoute qu'en Province les dotations de masques ont du mal à être livrées, relances constantes, d'ailleurs pas de livraison depuis cet été contrairement à d'autres sites.

**Mohamed FAKHRI** aux vues de ces constats propose que l'employeur fournissent des masques jetables qui sont aujourd'hui lavables plutôt que des masques en tissus.

**Anthony LESAGE** propose que la responsabilité d'approvisionnement de masque soit allouée aux Directeurs d'Etablissement ce qui limiterait les problèmes de distribution et de livraison, et permettrait d'être plus réactif à la gestion des stocks, et de pouvoir commander les masques en fonction des morphologies des animateurs.

**Didier SINTES** va se rapprocher de **Vincent GRAVERIAU** afin de voir ce qui peut être envisageable de mettre en place.

**POINT 3 : Fonctionnement du CSE ifac**

**a) Point sur la situation juridique Tribunal de proximité d'Asnières**

À la suite de l'audience du 6 septembre dernier, les membres du CSE ont pris connaissance d'un jugement en juin dernier, **Mohamed FAKHRI** demande au Président des informations sur la décision qui a été rendue.

**Réponse du Président Didier SINTES :** La procédure engagée par le syndicat SUD repose sur 2 actions diligentées devant deux tribunaux différents. Les deux affaires étant liées il faut attendre la décision de la dernière juridiction pour savoir ce que l'employeur doit faire en matière d'élection.

La 1ere audience a statué sur la structuration de l'organisation en tant qu'UES, et la deuxième porte plus sur l'établissement des élections professionnelles. La dernière instance du Tribunal a porté le délibéré au 04/10/2021, à ce jour l'éventualité de devoir refaire des élections professionnelles se profile.

La question du continuum des instances en place peut se poser, mais toutes leurs décisions passées sont prises de manières définitives, les différents CSE et Commissions ne sont pas mis en cause, une petite ambiguïté se pose entre le moment du délibéré de refaire des élections et leurs mises en place => plus de représentation sociale.

**Nathalie MADEIRA** demande au Président qui sera invité à renégocier l'accord du 15 janvier 2019 tombé à l'audience du mois de juin.

**Didier SINTES le Président**, doit rencontrer le conseil de l'Ifac dans la semaine, la demande de **Nathalie MADEIRA** fait partie des points qui seront abordés lors de cette rencontre.

**Sylvain LANDAU** s'interroge sur le devenir des ASC, suivis des inaptitudes au travail, suivis des malaises au travail, commission handicap etc... durant la vacance de représentation sociale.

**Didier SINTES :** Toutes les décisions prises par la représentation sociale tant qu'elle est valide sont applicables et contraignantes, si celle-ci décide avant le 04/10/2021 de mettre en place une ASC « Noël » les modalités seront déterminées et arrêtées, et l'exécution sera poursuivie par l'employeur qui se substituera au CSE.

L'ambiguïté va se poser sur les décisions de la représentation sociale qui sont régies par le code du travail en l'absence de CSE les dossiers de licenciement pour inaptitude devraient être en « stand-by » jusqu'aux prochaines élections.

Pour les sujets sortant de l'obligation légale (commission Handicap) l'employeur devrait avoir la possibilité avec les membres actuels de la Commission Handicap de maintenir l'instance et de maintenir un groupe qui sera chargé d'étudier et de suivre les dossiers.

**Questions d'Anthony LESAGE :**

- Quel Responsable RH s'est chargé d'organiser les élections professionnelles ? A-t-il été sanctionné ?
- Est-ce que l'Ifac s'est fait accompagner par un conseil ?
- Le délai pour réorganiser des élections est de 3 mois, les deux accords étant tombés, quelle est la date planifiée pour négocier les nouveaux accords ?

**Réponse de Didier SINTES, le Président :**

Les élections professionnelles ont été organisées par Martial DUTAILLY D.G. et Didier SINTES D.R.H., sans accompagnement juridique spécialisé.

Compte tenu des enjeux et des difficultés rencontrées, l'employeur se fera accompagner par un conseil pour la mise en place des prochaines élections et le lancement des procédures.

Il répète que la représentation sociale « Sud » a été invitée à participer aux discussions par le biais d'un courrier envoyé par ses soins, malheureusement à une mauvaise adresse prise sur Google, et c'est peut-être ce qui remet en cause une partie du processus aujourd'hui.

Il assure que lors de la dernière mise en place des élections, Martial DUTAILLY et lui-même ont travaillé avec les matériels et les éléments qu'ils avaient à l'époque, d'une façon qu'il considèreraient comme normale et logique, sans aucune maligned.

Dès réception de la décision définitive du tribunal soit le 4/10/2021, l'employeur organisera dans les jours qui suivent la 1<sup>ère</sup> réunion de négociation avec les partenaires sociaux. Le délai de mise en place des prochaines élections sera bien entendu respecté.

**Anthony LESAGE** affirme que lors de l'audience du 6 septembre, la Juge a été surprise d'apprendre que l'employeur n'ait pas commencé à réorganiser les élections professionnelles à l'issue du jugement du mois de juin.

**Nathalie Madeira** demande au Président s'il ne pense pas que ce serait un gage de bonne foi de la part de l'Ifac, envers les représentations sociales et du personnel de commencer à anticiper l'accord du 15 janvier 2019 étant déjà tombé. Nathalie Madeira émet des doutes quant à la bienveillance de l'Ifac envers ses salariés, depuis le mois de juin une décision est tombée et malgré la réunion de CSE du 6/7/2021 et les diverses réunions extraordinaires, l'employeur n'en a jamais informé les CSE.

**Didier SINTES** persiste et insiste sur le fait que l'Ifac soit bienveillante envers ses salariés, et il se tient prêt à la réorganiser les élections professionnelles dès que la décision du tribunal sera tombée.

**b) Diffusion et affichage des PV, et informations syndicales**

Point reporté en l'absence de Caroline Gruet

- ⇒ Le CSE ou DS peuvent-ils continuer à alimenter le site web après le 04/10/2021 ?
- ⇒ Didier SINTES posera la question à l'avocat

**c) Expert-comptable « Avancement des travaux »**

Pas d'avancement, le commissaire aux comptes doit prendre contact prochainement avec le secrétaire pour remettre ses bilans avant le 04/10/2021.

**d) Renouvellement accompagnement juridique, juri-ce**

Le CSE Ifac doit voter le renouvellement de contrat de l'accompagnement juridique qui prendra fin le 14/10/2021.

Le CSE Ifac souhaiterait renouveler le contrat, afin que les membres du prochain CSE soit accompagné dès le début de leur mise en place.

Didier SINTES et Laurent BARTOS ne trouvent pas judicieux d'imposer aux prochains membres élus une assistance juridique quelle qu'elle soit, sans leur validation.

**Les membres du Cse Ifac n'ayant pas réussi à se mettre en accord, le renouvellement n'est pas validé : => 4 avis favorables ; 4 avis défavorables ; 2 sans avis**

**POINT 4 : Rapports des commissions CSE Établissement et CSE Central**

**a) Commission : Actions Sociales « bilan chèques vacances, projet Noël 2021 » et « [www.helloce.fr](http://www.helloce.fr) »**

**Sylvain LANDAU** n'a pas encore eu tous les retours sur l'opération chèques vacances, dans l'ensemble tout s'est mieux passé que l'an dernier pour la distribution, quelques difficultés sur le site d'Aulnay qui a refusé l'aide de Christine (Aulnay pas de nouvelles et Blanc Mesnil quelques réclamations).

**Sylvain LANDAU et Laurent BARTOS** finalisent les derniers ajustements.

Le CSE IFAC demande au **Président** de provoquer une réunion extraordinaire pour de mettre en place les différentes actions sociales de fin d'année puisque le nouveau CSE ne sera pas élu dans les délais.

Le CSE Ifac demande au Cse central de demander à l'employeur de mettre en œuvre les actions qui désignera les personnes.

⇒ Le CSE Ifac émet un avis favorable à l'unanimité quant à la poursuite des actions sociales aux mêmes conditions que l'an dernier (9 votes favorables)

**b) Commission : Aide au logement du 07 septembre**

Mohamed FAKHRI à la suite de la commission le site web du CSE a été alimenté.

ASSA SOUMARE informe l'instance qu'il y a très peu de demande de logement, à Paris quelques demandes d'accompagnement. Il faudrait agir sur la communication, informer les salariés par le biais de Primobox, site web CSE, affiches...

**c) Commission Handicap**

Christine LORET informe l'instance du dossier de Simon GUICHERON qui a fait une demande MDPH d'adaptation de son fauteuil roulant à une trottinette électrique qui a été acceptée en partie.

Les horaires de travail de Simon ne lui permettent pas d'utiliser les bus accessibles par les fauteuils roulant, il est obligé de solliciter les membres de sa famille pour se rendre sur son lieu de travail.

La totalité du projet s'élève à 1 519 €, la MPDH a accordé 667,50 €.

Le salarié sollicite le CSE pour la prise en charge du reste à charge soit 851,50 € par le fond de solidarité.

⇒ Le CSE Ifac émet un avis favorable à l'unanimité pour la prise en charge du salarié (9 votes favorables)

**POINT 5 : Consultations du CSE relatives à la bonne marche de l'entreprise**

**a) N.A.O 2019/2020/202 « Plan senior, mobilité douce, télétravail, prime Macron, chèque restaurant »**

- **Accord Télétravail** : Projet presque finalisé, en attente de positionnement des délégués syndicaux, ce projet pourrait être finalisé avant le 04/10/2021.

Mohamed FAKHRI souhaiterait voir apparaître une clause dans l'accord de télétravail, stipulant qu'en cas de signature d'accord de branche, l'accord d'entreprise pourra être révisé

- **Accord Mobilité douce & Plan sénior** : Les projets sont bien engagés, il faut finaliser les écritures.

Les travaux pourraient être initiés après le 04/10/2021 en attente de retour du conseil de l'Ifac.

- **Prime Macron** : Les salariés sont satisfaits.

- **Chèques restaurant** : Les salariés en télétravail continueront à bénéficier des tickets restaurant. Dans un souci d'équité, par rapport à une incompréhension de certains collaborateurs l'employeur réfléchit sur la possibilité d'offrir à l'instant T, une compensation financière aux collaborateurs qui seraient aujourd'hui allocataires de tickets restaurant et comme ça le pouvoir de position qui serait homogène et uniforme au sein de l'ifac, éviter de gérer des valeurs faciales des politiques, éviter de gérer des politiques d'attributions qui viennent du passé.

L'ifac souhaiterait travailler sur des compensations et supprimer cette allocation de chèques déjeuner

**b) Les marchés entrants et sortants 2 021**

• **Les marchés entrants :**

**Juvisy sur orge** au 1<sup>er</sup> septembre 2021, (120 collaborateurs) pas de représentation sociale au sein des salariés le CSE dépendait de Léo Lagrange.

**Puget sur Argens** : 4 crèches, 40 à 50 collaborateurs au 1<sup>er</sup> septembre 2021, pas de représentation sociale.

**Thonon** : L'Ifac continue jusqu'au 31/12/2021

**Aulnay** : L'ifac a répondu à un appel d'offre

**Vaucresson** : Centre de loisirs (mercredi/vacances) Un seul collaborateur a intégré l'Ifac, les autres n'ont pas souhaité.

En attente de 2 crèches dans le Sud.

• **Les marchés sortants :**

**Périgueux** : La transition vers la communauté d'agglomération s'est bien faite il n'y a pas eu de situations conflictuelles remontées

**Savigny** : Pas eu de retour pour le moment

**c) Fin de contrat et règlementation**

Les salariés en CDDU – CDD n'ont pas reçu leur attestation pôle emploi dans les temps, plus d'un mois de délai.

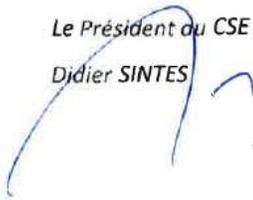
Le CSE Ifac espère que l'an prochain les salariés pourront récupérer leur attestation à la fin de leur contrat comme le préconise la loi. Le CSE ifac regrette que l'employeur n'ait pas anticipé cette année malgré les relances régulières du CSE.

**POINT 6 : DIVERS**

La séance est levée à 16h 10

A Asnières, le 14/09/2021

Le Président du CSE  
Didier SINTES



Le Secrétaire du CSE  
Mohamed FAKHRI

